



Organisé par



Entreprandre pour la vie étudiante !

Vous avez créé un service pour les étudiants, ou pour animer la vie étudiante ? Vous souhaitez développer votre activité en lien avec les collectivités locales ou les établissements d'enseignement supérieur ?

Déposez votre candidature à la 2ème édition du concours « Entreprandre pour la vie étudiante » organisé par l'AVUF et la CPU en partenariat avec la Banque Populaire, Pepite France, les CROUS, l'AEF et 3 réseaux de vice-présidents universitaires : VP entrepreneuriat, VP étudiants (CEVPU), et VP vie de campus (VÉCU).



Calendrier

23 mars : lancement de l'appel à projet

7 mai : date limite de candidature

Mai : pré-sélection des dossiers

Juin : audition des propositions
présélectionnées par le jury et
déclaration des résultats.



Les grands sujets

Le concours récompensera en priorité tout projet innovant s'inscrivant dans le champ de la vie étudiante, par exemple :

- le transport et les mobilités
- la mobilité internationale
- le logement
- la culture
- les loisirs
- l'engagement
- la solidarité la citoyenneté
- la santé et le bien-être
- le sport
- la vie sur les campus
- l'orientation les stages, l'emploi étudiant et l'insertion professionnelle
- la lutte contre les discriminations, égalité, diversité

Nos partenaires



Partenaire média



S
R
U
O
N
C
O
C

CONCOURS ENTREPRENRE POUR LA VIE ETUDIANTE

Pour qui ? Ouvert aux start-up, entreprises, et associations

Le concours est ouvert à toute personne morale privée, quel que soit son statut juridique, y compris dans le champ de l'économie sociale et solidaire, porteur d'une offre de service viable économiquement (hors subvention) et visant à améliorer la vie étudiante sur un campus, dans une ville ou sur un territoire.

Comment ?

[En remplissant ce formulaire en ligne](#)

Les modalités de présentation

Une présélection sera opérée sur la base de la pertinence de la proposition, sur son modèle économique et sur sa capacité d'innovation.

Chaque équipe sélectionnée disposera d'un temps de présentation pour son projet devant un jury et une assemblée de représentants de l'enseignement supérieur et des collectivités locales en juin 2021.

La valorisation des lauréats

Les organisateurs du concours s'engagent à faire connaître, le plus largement possible, l'offre de service des lauréats, et de les mettre en relations avec leurs adhérents respectifs : communes, communautés d'agglomération ou urbaines, métropoles, universités et autres établissements d'enseignement supérieur membres de la CPU :

- Présentation de chaque lauréat dans un document valorisant leur offre de service, et diffusé au sein des réseaux organisateurs ou partenaires du concours,
 - Médiatisation des lauréats notamment auprès de la presse spécialisée,
- Appui à la prise de contact avec des prescripteurs ou clients potentiels au sein de chaque réseau.

Le Jury

Le jury sera composé des représentants de l'AVUF, de la CPU, de la Banque Populaire, de Pepite France, de l'AEF, des réseaux des VP entrepreneuriat, VÉCU et CEVPU, et des CROUS.

Pour tous renseignements : epve@cpu.fr